



Vice caché suite à une vente

Par **celineba**, le **09/04/2011** à **12:00**

Bonjour,
Je suis un peu desabusé, j'ai vendu ma maison il y a presque 1 an, les acquereurs se sont retournés contre nous pour vice caché, apparemment mon mari aurait touché un fil de luminaire en perçant le planché du 1er (lors de l'aménagement des combles) il ya eu entretien avec expert, apparemment ce serait bien nous, mais moi n'y connaissant rien, je préfère payé ces 898€ et être tranquille. Par contre il y a un 2ème point, l'evier du garage rejète son eau dans la rue, c'était déjà comme ca quand je l'ai acheté cette maison, je n'ai fait aucune modification sur ce point là, l'expert me demande de le raccorder à la fosse étant donné qu'il n'y a pas de tout a l'égout (prevu au bujet municipal pour dans les 6 mois). Bref l'évier étant en contrebas de la fosse, je dois donc investir dans une pompe de relevage, le devis pour un maleureux tuyau s'élève a 3700€ttc, r
Je me pose des questions car on me reproche de l'avoir caché, le tuyau est visible dans la rue, biensur le jour de la visite expert, les nouveaux propriétaire avaient mis plein de cailloux dessus, histoire de le caché, moi meme quand j'ai acheté la maison 5 ans plus tôt, me suis faite avoir mais tout le monde me disait que toute les maisons étaient ainsi dans le quartier, donc j'ai pas vu le mal. Lors de ma vente l'année dernière, j'ai emmené mon titre de propriété au notaire, je lui ai fait part des modifications intervenues dans la maison et aujourd'hui, après avoir récupéré mon ancien titre de propriété et eu une copie du nouveau, je m'aperçois que le notaire à pas réutilisé le titre, il a changé notamment le résumé assainissement en ma defaveur, quand j'ai acheté il y a 5 ans il y avait une phrase qui disait que le vendeur ne pouvait garantir l'état de l'assainissement, qu'il ne pouvait etre tenu responsable et dans ma vente à moi, il n'a pas repris tous les textes, moi je peux être tenu responsable.
Si vous voulez moi j'ai tjrs connu ce tuyau, tout le monde m'a dit que c'était normal, meme la mairie, et vu qu'il n'était pas lui même indiqué dans le titre de propriété que j'avais, je n'ai pas pensé à dire au notaire que ce tuyau ne passait pas par la fosse, on m'accuse de vice caché alors que dans l'intention ça ne l'est pas. r
Je compte deja payé la partie électricité et pour le reste je suis un peu dans le flou, c'est vraiment pas juste car je n'ai pas touché à ce tuyau, il va me coûter l'argent que je n'ai pas. Quelqu'un peut il me dire

ce qu'il en pense svp, bien cordialemen